

Conditions d'inscription à la Tribu Du Grand Lac (à garder par les parents)

Forfait pour les nouveaux membres

Le forfait pour les nouveaux se monte à 270.-.

Celui-ci comprend:

- la cotisation jusqu'à la fin de l'année
- la cotisation de l'année suivante en cas d'inscription après le 1^{er} septembre
- le starter-pack pour l'acquisition de l'uniforme (vareuse, foulard, T-shirt TDGL, insignes, carnet de progression)

Cotisations

La cotisation annuelle se monte à 200.-.

Pour une famille ayant plusieurs enfants inscrits, la cotisation est réduite à 150.- pour le 2^e enfant, 120.- pour le 3^e, et le/les enfants suivant ne paient pas de cotisation.

Celle-ci comprend les activités suivantes :

- les séances des samedis après-midi
- les séances spéciales (le passage, la St-Georges, le Noël scout)
- les weekends (durée maximale : 3 jours)

Celle-ci ne comprend pas :

Frais fixes:

- le camp d'été et les activités de plus de 3 jours
- les activités spéciales intergroupes/cantonales
- les activités à skis (l'abonnement de ski revenant trop cher)

Le montant de la cotisation ne doit pas être un obstacle à l'inscription de votre enfant. En cas de difficulté financière, il est toujours possible de trouver une solution discrète. Pour cela, n'hésitez pas à contacter le responsable de Groupe via cq@tdgl.ch.

Explication du calcul des cotisations

Cotisation ASVd, MSdS	Assurances, formation des responsables, etc.	40
Groupe	Entretien du matériel, journal de Groupe, administratif, etc.	55
Réserve	Activités extraordinaire, grands projets	5
Frais liés aux activités:		
Activités de Groupe	Weekend de Passage (30), Noël (15), St-George (15)	60
Activités d'unité	Weekends et activités d'unités	40
Total:		<u> 200</u>



Conditions d'inscription à la Tribu Du Grand Lac (à garder par les parents)

Economat et starter-pack

Afin de s'équiper de l'uniforme scout et ainsi venir aux activités avec le matériel requis, une fois inscrits les nouveaux membres passeront à l'économat afin de venir chercher leur starter-pack. Celui-ci est inclus dans la cotisation de 1ère année et les nouveaux scouts ne devront rien payer sur place. L'adresse ainsi que les dates d'ouverture de l'économat sont inscrites dans le Canard Encordé du trimestre en cours

Nos locaux

La Fondation Immobilière Des Eclaireurs Morgiens (FIDEM) est propriétaire de 3 locaux à Morges, qu'elle met à la disposition de la TDGL. Ces locaux nous sont prêtés gratuitement, mais c'est à nous que revient leur entretien.

Il s'agit :

- du chalet louveteaux-louvettes situé à coté du Château
- de la cabane pionniers-cordées situé sur la propriété de la famille Muret
- de Shenandoah utilisé par les éclaireuses, les éclaireurs et le Groupe en général

Canard Encordé

Le Canard Encordé est le journal du Groupe. Dans celui-ci se trouvent les programmes des activités, les coordonnées des responsables, des récits d'activités et d'autres informations utiles. Il paraît trois fois dans l'année. Pour certaines activités sont envoyées à l'avance des circulaires avec informations détaillées et inscriptions éventuelles.

Site internet

Les canards, circulaires et coordonnées des responsables sont disponibles en ligne sur : www.tdgl.ch Vous y trouverez aussi un agenda avec toutes les activités de la Tribu et des photos.

Démission

Toute démission doit être adressée **par écrit** au responsable de Groupe, par courriel à l'adresse <u>cg@tdgl.ch</u>, ou par voie postale (adresse dans le Canard Encordé). La cotisation entière reste due pour l'année entamée.

Assurance

L'assurance collective de la Tribu est complémentaire à l'assurance maladie-accident personnelle du participant. Cela signifie qu'en cas d'accident, le sinistre doit être annoncé simultanément aux deux assurances et toutes les factures doivent être adressées à l'assurance maladie-accident du participant.

L'assurance de la TDGL prendra à sa charge uniquement les frais non remboursés par la caisse maladieaccident du participant. La participation aux coûts de l'assurance obligatoire (franchises et quotes-parts) n'est pas assurée.

